

Avis de course

CHALLENGE D'HIVER 2012 – 2013

Autorité Organisatrice

Yachting Club Pointe Rouge
BP 314 – 13269 Marseille cedex 8
04.91.73.06.75 / ycpr@wanadoo.fr / www.ycpr.net



1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile ISAF 2009/2012*

1.3. Les règlements fédéraux,

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en catégorie côtière de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap **IRC, HN**.

3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 100.

3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au YCPR avant le 24 novembre 2012 à 18h.

3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents doivent présenter avant la première épreuve de 2013 leur licence FFV 2013 visée médicalement, ainsi que leur certificat de jauge valable pour l'année en cours.

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Pour les bateaux de moins de 9m 90 €

Pour les bateaux de 9m à 12m 130 €

Pour les bateaux de plus de 12m 160 €

Pour un seul challenge couru, en fonction de la taille du bateau : 25€ - 30€ - 35€

Les bateaux absents ou non engagés seront classés DNS pour le classement final.

5. PROGRAMME

5.3. Jours de course :

Dimanche 25 novembre 2012

Dimanche 9 décembre 2012

Dimanche 20 janvier 2013

Dimanche 10 février 2013

Dimanche 24 février 2013

Mise à disposition pour toutes les classes à 11h00
pour une ou plusieurs courses

Une remise des prix aura lieu tous les soirs de chaque jour de course au YCPR où les premiers de chaque classe seront récompensés sur les classements du jour.

6. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à n'importe quels moments pendant toute la durée de la compétition. Sur l'eau, un jaugeur du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.



7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au YCPR après inscription complète du bateau (liste d'équipage fournie, licences FFV présentées et contrôlées) au plus tard le samedi 17h précédant le dimanche du challenge.



8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours construits et/ou côtiers définis en annexe aux instructions de course



9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Pour les toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.



10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis est fait selon le système temps sur temps pour les IRC et HN, le CVL est pris en compte.

10.3. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

10.4. Si 5 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise course de chaque bateau sera retirée pour établir le classement général du challenge d'hiver.

10.5. Définition des classes : la répartition dans les classes sera affiché et disponible sur le site du YCPR au plus tard le samedi 24 novembre.

11. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF de course est le 77.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La remise des prix du Challenge d'hiver 2012 2013 aura lieu le dimanche 24 février 2013 à 18h00 dans les locaux du YCPR les trois premiers de chaque classes seront récompensés.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.